

# Le petit courrier

Ville de Bar-sur-Seine



n° 159  
MAI 2023

## Au sommaire

Edito, lever de rideau sur l'Art en Seine	2
La parole au CMJ	2
L'agenda	3
Maelis : le site et/ou l'application	3
Les JEMA	4
Bar-sur-Seine, Petite cité de caractère	4
Rappels urbanisme et formalités	5
Mon service déchets	5
Point travaux : le parvis du centre culturel	6
Ma rue en fleurs	6
La voix aux élus	7
Tout nouveau : le pumtrack	8



Visitez le site de votre ville  
[www.bar-sur-seine.fr](http://www.bar-sur-seine.fr)

Bulletin d'information municipal

## Édito : Lever de rideau sur l'Art en Seine

Deux ans de travaux auront été nécessaires pour mener à bien la construction du nouveau Centre Culturel Marcel Hurillon suite à l'incendie du Petit Théâtre en août 2015 et dont nous avons encore en mémoire des images désolantes.

Ce nouveau lieu de culture est doté de deux espaces bien distincts, d'un côté l'école de musique et de danse dédiée à l'enseignement et à la pratique des instruments et de l'autre côté une salle de spectacles pouvant accueillir 300 personnes, baptisée récemment «L'ART EN SEINE».

Cette nouvelle salle va permettre d'offrir une programmation culturelle diversifiée (spectacle, concert, théâtre, danse, stand up, cinéma) mais aussi être un lieu d'accueil pour l'organisation de conférences, assemblées générales, expositions. Elle comprend également des annexes indispensables à son fonctionnement, hall d'accueil, loges pouvant accueillir les artistes, régie, espace de convivialité.

Equipée des toutes dernières technologies en audionumérique et éclairage, elle est configurée avec une sonorisation 7.1 permettant la diffusion de films. Aussi, dès la rentrée de septembre, les séances de cinéma se dérouleront dans cet espace adapté et surtout le public pourra apprécier les fauteuils très confortables qui feront oublier les chaises de la salle polyvalente !

Afin de faire vivre ce lieu culturel, une commission « spectacles » a vu le jour en octobre dernier et a planché sur la programmation 2023-2024. D'ores et déjà le calendrier jusque fin 2023 est finalisé, et les réservations pour 2024 sont en cours.

Le top départ du lancement de l'Art en Seine est fixé le SAMEDI 3 JUIN 2023 à 20H30 avec un premier spectacle « LES ETOILES DU CABARET » spectacle de music-hall avec Denise (One Woman Show) qui animera en partie la soirée.

La saison culturelle vous attend, on compte sur vous !



### La Parole au CMJ

Cet article est l'occasion de vous faire part d'une réflexion du CMJ au sujet de la sécurité des passages piétons dans Bar-sur-Seine. En effet, les passages piétons ne sont équipés d'aucun indicateur qui attire fortement l'attention des automobilistes.

Pour remédier à cela, l'idée du CMJ serait d'installer des bandes rétro réfléchissantes aux abords des passages. En effet, ces bandes permettront d'attirer plus efficacement l'attention des automobilistes de jour, et plus particulièrement lorsqu'il fait sombre.

Ainsi, les piétons se sentiront plus en sécurité en particulier aux abords des secteurs qu'ils utilisent fréquemment comme le collège, l'école primaire, le marché...

*Virgil Zambeaux, président du CMJ.*



## Agenda

### Mai 2023

26/05 : gala de danse et gymnastique de l'association sportive du collège Paul Portier  
27 au 29/05 : exposition de peinture par La Palette, salle polyvalente  
29/05 : randonnée vélo organisée par le vélo club barséquanais, château de Val Seine

### Juin 2023

01/06 : braderie de livres à la médiathèque dès 10h  
03/06 : spectacle inaugural « les étoiles du cabaret » à l'Art en Seine, à 20h30  
03/06 : concours de tarot, organisé par le tarot barséquanais, salle polyvalente  
03/06 : tournoi à Gérard, tennis de table, gymnase Paul Portier  
03/06 : tournoi de pétanque par la Boule Barséquanaise à Val Seine  
04/06 : Zumba au gymnase Paul Portier organisée par l'APEB  
07/06 : ludothèque la Trottinette, médiathèque, de 14h30 à 16h30  
théâtre organisé par la Compagnie de l'Act  
14/06 : cinéma, salle polyvalente par Cinéligue  
17/06 : kermesse des écoles, gymnase Paul Portier  
19 au 23/06 : semaine du numérique, organisée par la CCBC  
21/06 : fête de la musique organisée par l'association au Pied de la Tour  
23/06 : concert de l'harmonie municipale, parvis de l'église à 20h30  
24/06 : fête de la musique, organisée par l'association de l'école de musique et de danse  
28/06 : « Partir en livres » à la médiathèque  
30/06 : tournoi de pétanque par la Boule Barséquanaise à Val Seine

### Juillet 2023

02/07 : gala de danse à l'Art en Seine  
08/07 : marché nocturne  
13 et 14/07 : festivités du 14 juillet  
14/07 : commémoration du 14 Juillet, à 11h à la mairie  
22/07 : tournoi de pétanque par la Boule Barséquanaise à Val Seine

### Août 2023

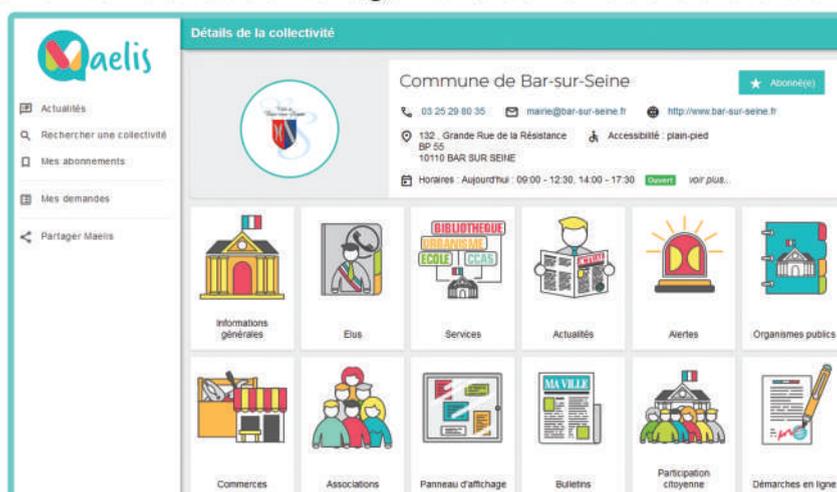
06/08 : course organisée par le motoclub barséquanais, à la Borde  
13/08 : tournoi de pétanque par la Boule Barséquanaise à Val Seine

## Maelis : une appli pour se tenir au courant

Cette application (accès également possible sur internet : <https://maelis.info/>) vous permet d'être informé des publications des collectivités que vous aurez choisi de suivre (ville de Bar-sur-Seine, Communauté de communes du barséquanais...).

Vous y trouverez l'annuaire des associations locales, les actualités, les horaires et contacts des écoles, médiathèque, école de musique et de danse... Il est possible de recevoir des alertes.

Enfin, vous pouvez y faire des démarches en ligne : demande d'acte d'urbanisme, demande de permis de stationnement en cas de déménagement, demande d'acte d'état civil...



## Les JEMA, petit retour sur deux journées dédiées à l'art

Les Journées Européennes des Métiers d'Art à Bar-sur-Seine, c'est :

- environ 500 visiteurs sur 2 jours,
- 10 lieux d'exposition répartis dans le cœur de Bar-sur-Seine,
- 25 artisans d'art présents,
- quelques ventes et prises de contact,
- des visiteurs intéressés et de toute l'Aube,
- une majorité des artisans exposants satisfaits du week-end JEMA et de l'accueil de la ville (petit déjeuner, moment convivial du soir),
- un bilan plus que positif pour une première à Bar-sur-Seine, surtout avec une météo pas du tout clémente,
- une implication de la mairie, de l'association Au pied de la Tour, de l'office de tourisme et d'autres commerçants qui a été reconnue et appréciée par les artistes.



### Inauguration de Bar-sur-Seine à la marque « Petite cité de caractère »

Samedi 1er Avril 2023, Dominique Baroni, Maire de la commune accueillait Françoise Gatel, présidente de Petites Cités de Caractère France, Roger Bataille, président de l'Association Petites Cités de caractère du Grand Est et Maire d'Ervy-le-Châtel, ainsi que de nombreuses personnalités et élus du territoire qui avaient répondu positivement à l'invitation pour la signature du contrat de licence de marque et la remise du diplôme.

Il aura fallu dix longues années de travail et de persévérance pour que la commune de Bar-sur-Seine obtienne ce label tant espéré et rejoigne ses voisines, Ervy-le-Châtel, Les Riceys et Mussy-sur-Seine déjà homologuées.

Cette marque est délivrée aux petites villes et villages de moins de 6 000 habitants possédant un patrimoine architectural et paysager remarquables et répondant aux critères essentiels d'une charte d'accueil du visiteur.

Une AVAP (Aire de Valorisation de l'architecture et du Patrimoine) a été instaurée afin d'assurer la pérennité et la mise en valeur de son patrimoine bâti, un programme pluriannuel a été mis en place afin de valoriser son espace public.

Bar-sur-Seine obtient une belle nomination qui va renforcer son attractivité et dynamiser son territoire.





## Rappels : règles d'urbanisme et formalités déclaratives obligatoires

L'ensemble du territoire de la commune est assujéti aux règles du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'à des servitudes diverses PPRI (Plan de prévention des Risques Inondation) mais aussi depuis mai 2022 au règlement de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en vigueur dans l'ensemble du secteur sauvegardé.

Il est rappelé aux administrés que les nouvelles constructions y compris les abris de jardins ou piscines ainsi que les démolitions, les extensions ou additions sur construction existante (véranda, carport, pergola) sont soumis à déclaration en mairie et doivent tenir compte de la réglementation applicable.

A ceci s'ajoute également toutes les modifications extérieures notamment les travaux de modification sur façade (isolation extérieure, ravalement, pose d'enseigne pour les commerces), les peintures ou remplacement des menuiseries (fenêtres, volets, portail, porte de garage...) les modifications de clôtures ou la pose de panneaux photovoltaïques.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la réglementation sur le site de la Ville de Bar-sur-Seine [www.bar-sur-seine.fr](http://www.bar-sur-seine.fr) ou auprès du service urbanisme de la mairie et vous rappelons que toute omission de déclaration en mairie fera l'objet d'un rappel ou d'une suspension des travaux dans l'attente d'une régularisation.

Une permanence conseil des Bâtiments de France a lieu sur rendez-vous tous les seconds mercredis du mois en mairie au 03 25 29 80 35 pour vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Nous tenons également à rappeler aux propriétaires ou locataires d'Etablissement Recevant du Public (commerces) qu'ils doivent se mettre en conformité vis-à-vis de l'accessibilité et des règles de sécurité incendie sous peine de poursuites ou de fermeture d'établissement.

Dans le cadre de cette mise en conformité, merci de prendre attache auprès de la mairie.

Les occupations du domaine public type échafaudage ou benne de chantier doivent également faire l'objet d'une demande en mairie.

## Mon service déchets

Disponible sur internet : <https://www.mon servicedechets.com> ou sur l'application pour téléphone mobile, cet espace répond à de nombreuses interrogations : jours de collecte, aide au tri des déchets...

Il permet également de déclarer une anomalie sur les points de collecte, ou un dépôt sauvage. Actuellement, vous pouvez aussi y faire une demande pour obtenir un composteur si vous n'avez pas eu l'occasion de participer à la journée « tous au compost » qui a eu lieu le samedi 1er avril à Bar-sur-Seine. *Alors, n'hésitez pas à vous y rendre !*

le Barséquanais  
en Champagne  
Communauté de Communes

**mon servicedechets**  
Bar-sur-Seine

Changer de commune |

Particulier Professionnel

Guide du tri

Mes jours de collecte

Carte des points d'apport

Faire une demande

Réduire mes déchets

Actualités

## Point travaux : le parvis du centre culturel Marcel Hurillon

Afin de sécuriser les abords de la salle de spectacle, la ville a entrepris des travaux de voirie afin notamment de réduire la largeur de la chaussée (qui passe de 8m20 à 6m50). Le passage piéton face à la sortie de la salle aura une largeur de 6m et bénéficiera d'un renforcement d'éclairage spécifique afin d'améliorer encore sa visibilité. Des barrières le long du trottoir de la salle éviteront tout risque de débordement sur la chaussée lors des sorties de spectateurs. Sur le trottoir opposé, les prunus ont été arrachés mais feront place à un espace végétal adapté tant du point de vue esthétique (pour limiter la visibilité du parking des cars du collège) que du point de vue de la sécurité routière (pas de blocage de vue). Des places de stationnement PMR (en autobloquants engazonnés) y seront accessibles. Le stationnement pourra se faire sur le parking des cars en dehors des horaires de passage des cars (scolaires et régionaux) et sur la place du marché. Une signalétique sera mise en place pour guider les spectateurs en passant par la rue du vieux collège.



## Fleurissement participatif : ma rue en fleurs !

Bar-sur-Seine rejoint une dynamique présente dans d'autres villes, consistant à encourager les habitants à fleurir au pied des façades de leur maison. Chacun doit entretenir le trottoir devant chez lui, c'est un devoir partout en France. Mais n'est-ce pas plus agréable lorsque, plutôt que désherber des indésirables, on plante, sème, arrose nos propres fleurs ?

Pour autant, on ne fait pas ce qu'on veut, certaines règles sont à respecter, notamment laisser une largeur de passage de 1,40 m et ne pas planter n'importe quoi. C'est pourquoi la commission « environnement » a travaillé, en collaboration avec le service « espaces verts » de la ville, à une charte et un guide du fleurissement participatif. Ces documents sont disponibles en mairie, et sur le site internet de la ville. Alors n'hésitez pas à aller les lire, et à signer la charte si vous souhaitez participer. Des bulbes (ceux que vous avez pu admirer sur le rond-point du 18 mars) sont à la disposition de celles et ceux qui souhaitent s'investir dans ce fleurissement, dans la limite des stocks disponibles. Les passants pourront reconnaître les initiatives des habitants grâce à des pierres, cailloux... sur lesquels seront notés « rue en fleurs » ou « REF ».

*Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous en mairie.*





## La voix aux élus municipaux (groupes minoritaires)

Après un dernier conseil municipal basé sur le budget et après avoir compris que nos finances seront « sensibles » jusqu'à la fin du mandat, j'ai rappelé que lors du 1er conseil municipal de la mandature, nous avons demandé de revoir le budget général de la salle de spectacle ainsi que son emplacement dangereux sur la partie entrée nationale.

Mme Besson, étant élue de la mandature précédente a souhaité réagir au propos que nous avons lu dans la presse lors du compte-rendu journalistique !

« Lors des questions diverses du dernier conseil, le groupe Renouveau barséquanais a fait part de son mécontentement quant aux dépenses concernant les travaux de la salle de spectacle... Ayant fait partie de la mandature précédente et m'étant positionnée favorablement à l'époque quant au projet de cette salle de spectacle, je me suis « désolidarisée » du groupe quant à cette réflexion, restant sur ma position initiale (étant membre d'ailleurs de la commission « Art en Scène » destinée à promouvoir et faire vivre cette salle...).

Je n'ai nullement quitté le groupe comme certaines personnes ont pu l'interpréter ! Mon but étant de travailler et me rendre utile pour la ville de Bar-sur-Seine... ».

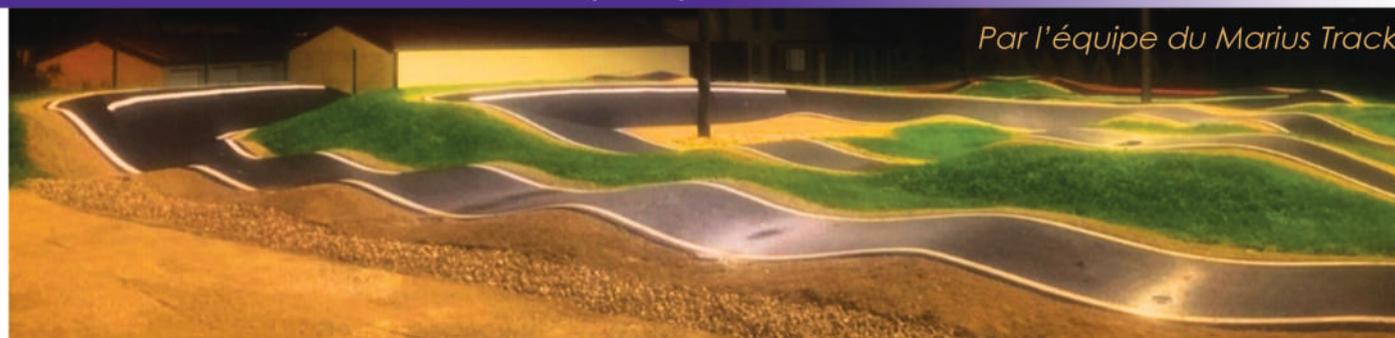
*Evelyne BESSON et Pierre-Alcé LEJEUNE du groupe « Renouveau barséquanais »*

---

La 99<sup>ème</sup> foire a été un franc succès, dommage que le temps, lui, ne l'était pas . La salle Marcel Hurillon va avoir un très bel éclairage extérieur. Hâte de pouvoir recevoir les 1<sup>er</sup> spectacles et spectateurs. Je m'aperçois aussi que nos rues sont malheureusement encore sales (crottes de chien, canettes de soda ou de bières, emballage de pizza) malgré l'agent qui nettoie nos rues. Heureusement il va y avoir des nouvelles caméras.

*Océane LANGRY, pour « le rassemblement pour l'Avenir de Bar-sur-Seine »*

## Présentation du tout nouveau pumtrack de Bar-sur-Seine !



Par l'équipe du Marius Track.

Grâce à l'investissement de la municipalité et à la passion des amateurs de sports de glisse de la région, nous avons maintenant un espace dédié pour pratiquer le BMX, le skate, la trottinette et bien d'autres activités. Le pumtrack est situé au cœur de notre ville (parc de Val Seine) et offre un parcours fluide et amusant pour les riders de tous niveaux. Que vous soyez débutant ou expert, c'est l'endroit idéal pour s'amuser et progresser. Les photos parlent d'elles-mêmes : le pumtrack est un véritable terrain de jeu pour les amateurs de sensations fortes. Nous sommes reconnaissants envers la ville de Bar-sur-Seine pour cette réalisation qui va dynamiser notre communauté et offrir de nouvelles opportunités pour pratiquer nos sports préférés. Alors, que vous soyez un rider passionné ou simplement curieux de découvrir ce nouvel espace, venez nous rejoindre au pumtrack de Bar-sur-Seine et partagez vos meilleures sessions avec nous en utilisant le hashtag [#PumtrackBarSurSeine](#).

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet et à tous ceux qui continueront à le faire vivre. À bientôt sur le pumtrack !



Contact : 06 45 87 37 87 ou [marius.track10@gmail.com](mailto:marius.track10@gmail.com)

**Vous avez la parole :** cet espace est le vôtre, vous pouvez y écrire vos remarques, faire des propositions, signaler des problèmes, etc. ou sur papier libre puis le déposer à la mairie dans l'urne prévue à cet effet. Vous pouvez également choisir d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [contact@bar-sur-seine.fr](mailto:contact@bar-sur-seine.fr)

VOTRE AVIS  
NOUS  
INTÉRESSE